

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/094 DU 29 JUILLET 2022 PORTANT NOMINATION DE CERTAINS CADRES EN MAIRIE DE BUJUMBURA ET DE CERTAINS CONSEILLERS DES GOUVERNEURS DE PROVINCE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/09 du 13 novembre 2020 portant Modification de la Loi n°1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/007 du 28 juin 2020 portant Révision du Décret n°100/037 du 19 avril 2018 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n° 100/117 du 14 décembre 2020 portant Organisation de l'Administration Provinciale ;

Vu le Décret n°100/176 du 21 juillet 2021 portant Modification du Décret n°100/082 du 12 octobre 2020 portant Missions, Organisation et Fonctionnement du Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique ;

Sur proposition du Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommé Chef de Cabinet du Maire de la Ville de Bujumbura :

Monsieur Charles BAHIZI.

Article 2 : Sont nommés :

- Conseiller chargé du Développement en Mairie de Bujumbura :
Ir. Josélyne NIMPAGARITSE ;

- Conseiller chargé du Développement en Province de Rumonge :
Monsieur Musafiri NTAHOMVUKIYE ;
- Conseiller des Affaires Socio-Culturelles en Province de Makamba :
Monsieur Prosper BIZIMANA ;
- Conseiller chargé d'Administration et des Finances en Province de Makamba :
Madame R. Samuel Estella SABIYUMVA ;
- Conseiller chargé des Affaires Juridiques en Province de Makamba :
Monsieur Ezéchiel HARERIMANA.

Article 2 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 3 : Le Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 29 juillet 2022

Evariste NDAYISHIMIYE.-



PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER MINISTRE,



Alain-Guillaume BUNYONI
Général de Police.

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR, DU
DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE
ET DE LA SECURITE PUBLIQUE,



Gervais NDIRAKOBUCA
Lieutenant Général de Police.